

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Dominique**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le 15 janvier 2013, à 20 h, à la salle du Conseil, soit au 467, rue Deslandes, à Saint-Dominique.

Sont présents les conseillers :

Michel Coolidge, Jean-Paul Fontaine, Stéphane Pincince, Jean-François Morin, Lise Bachand et Vincent Perron.

Formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Diane G. Bélanger.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-01:

Il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Parole au public et période de questions
4. CONSEIL :
- 4.1 Adoption des procès-verbaux :
 - Séance ordinaire du 4 décembre 2012, à 20 h
 - Séance extraordinaire du 11 décembre 2012, à 19 h
 - Séance extraordinaire du 11 décembre 2012, à 19 h 15
 - Séance extraordinaire du 11 décembre 2012, à 19 h 30
- 4.2 Adoption des comptes à payer
- 4.3 Comité consultatif d'urbanisme – Reconduction de mandats
- 4.4 ADMQ – Cotisation 2013
- 4.5 Demande d'autorisation auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lotissement du lot numéro 2 211 099
- 4.6 Achat d'un poste informatique pour le réservoir d'eau potable et d'un disque dur externe pour l'administration générale
- 4.7 Service des loisirs – Contrat de location du pavillon et terrain des loisirs – Modifications
- 4.8 Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie – Cotisation 2013
- 4.9 Association des Chefs en sécurité incendie du Québec – Cotisation 2013
- 4.10 Service des incendies – Remplacement d'un poste informatique
- 4.11 Service des incendies – Achat d'une autopompe
- 4.12 Schéma de couverture de risques en sécurité - Optimisation des autres risques de sinistre -Comité – Création

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

- 4.13 Parcours cyclables – Engagement des municipalités pour le développement d’un réseau cyclable régional
- 5. LÉGISLATION :
 - 5.1 Adoption – Règlement numéro 2013-72 décrétant les taux de taxes et les tarifs pour 2013
 - 5.2 Modification du règlement numéro 12-271 autorisant un emprunt pour pourvoir au financement d’une subvention versée sur vingt (20) ans dans le cadre du programme TECQ 2010-2013
- 6. SERVICE DE L’AQUEDUC :
 - 6.1 Rapport du service de l’aqueduc
- 7. SERVICE DE L’URBANISME :
 - 7.1 Rapport du service
- 8. SERVICE TECHNIQUE :
 - 8.1 Rapport du service des eaux usées
- 9. CORRESPONDANCE :
 - 9.1 Sommaire de la correspondance
- 10. Divers
- 11. Levée de la session

3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l’intention des contribuables.

4. CONSEIL :

4.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

- Séance ordinaire du 4 décembre 2012, à 20 h
- Séance extraordinaire du 11 décembre 2012, à 19 h
- Séance extraordinaire du 11 décembre 2012, à 19 h 15
- Séance extraordinaire du 11 décembre 2012, à 19 h 30

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-02 :

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie des procès-verbaux mentionnés en rubrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu que soient adoptés les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2012, de la séance extraordinaire du 11 décembre 2012 à 19 h, de la séance extraordinaire du 11 décembre 2012 à 19 h 15, ainsi que de la séance extraordinaire du 11 décembre 2012 à 19 h 30, tels que rédigés et d’en approuver les signatures.

4.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-03 :

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu que la liste des comptes à payer au 15 janvier 2013 soit adoptée telle que présentée.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

• Salaire des élus et des employés municipaux (semaines 48 à 52) :	39 017,98 \$
(semaine 1) :	3 792,34\$
• Chèques C0005884 à C0005942 (2012) :	93 176,64 \$
C0005943 à C0005957 (2013) :	64 724,06 \$
• Chèques manuels M0007005 à M0007011 (2012) :	837,86\$
• Paiements Accès D L1200038 à L1200056 (2012) :	38 667,62 \$
L130001 à L130002 (2013) :	2 710,58 \$
Total des dépenses:	242 927,08 \$

4.3 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RECONDUCTION DE MANDATS :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013- 04 :

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est composé d'un élu et de quatre citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les mandats de madame Agnès Leclerc et de madame Irène Drouin, se terminaient le 31 décembre 2012 et que celles-ci désirent siéger à nouveau sur ce comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Jean-Paul Fontaine et résolu de reconduire jusqu'au 31 décembre 2014 le mandat de madame Agnès Leclerc ainsi que celui de madame Irène Drouin.

4.4 ADMQ – COTISATION 2013 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-05 :

Il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu de renouveler l'adhésion pour l'année 2013 de la directrice générale et secrétaire-trésorière auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec pour un montant de 395 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-130-00-494.

4.5 DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) POUR LE LOTISSEMENT DU LOT NUMÉRO 2 211 099 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-06 :

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse, madame Claudette Leclerc est propriétaire du lot 2 211 099 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, d'une superficie totale approximative de 37,87 ha;

CONSIDÉRANT QU'IL s'agit d'une demande de lotissement visant à autoriser une superficie excédentaire de 3 914 m² carré de droits acquis pour une superficie totale de 8 914 m²;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

CONSIDÉRANT QUE la superficie excédentaire de 3 914 m² a toujours été impropre à l'agriculture à cause du mauvais drainage du terrain;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'aura aucune incidence négative pour le territoire et l'activité agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu :

D'APPUYER la demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser, pour madame Claudette Leclerc, le lotissement du lot numéro 2 211 090 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, d'une superficie totale approximative de 8 914 m², le tout tel que localisé sur le plan préparé par monsieur Richard Dion, arpenteur-géomètre et joint à la présente demande.

4.6 ACHAT D'UN POSTE INFORMATIQUE POUR LE RÉSERVOIR D'EAU POTABLE ET D'UN DISQUE DUR EXTERNE POUR L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-07 :

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder au remplacement d'un poste informatique au réservoir d'eau potable et d'un disque dur externe pour l'administration générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Stéphane Pincince et résolu de faire les achats suivants auprès de Lavallée Informatique inc. :

- Ordinateur, moniteur, licence et autres ainsi que les frais d'installation, de raccordement au montant de 2 054,99 \$, plus taxes;
- Disque dur externe, installation et copie des données, au montant de 279 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les postes budgétaires 02-130-00-414 et 22-400-00-723.

4.7 SERVICE DES LOISIRS – CONTRAT DE LOCATION DU PAVILLON ET TERRAIN DES LOISIRS – MODIFICATIONS :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-08 :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est dotée d'une politique relativement à la location et l'utilisation du pavillon et terrain des loisirs en octobre 2010;

CONSIDÉRANT QU'IL s'avérait nécessaire d'apporter quelques modifications ou précisions aux contrats et règlements concernant l'utilisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu d'adopter les nouveaux documents tels que présentés pour la location et l'utilisation du pavillon et du terrain des loisirs, incluant l'annexe A.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

4.8 ASSOCIATION DES POMPIERS AUXILIAIRES DE LA MONTÉRÉGIE – COTISATION 2013 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-09 :

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler la cotisation 2013 de l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu d'autoriser le paiement de la cotisation de l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie pour l'année 2013, au montant de 360 \$.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-220-00-494.

4.9 ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC – COTISATION 2013 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-10 :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu d'autoriser le paiement de la cotisation de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec pour l'année 2013, au montant de 220 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-220-00-494.

4.10 SERVICE DES INCENDIES – REMPLACEMENT D'UN POSTE INFORMATIQUE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-11 :

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder au remplacement d'un poste informatique à la caserne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Fontaine, appuyé par le conseiller Stéphane Pincince et résolu de faire l'achat d'un poste informatique auprès de Lavallée Informatique inc., pour un montant 1 744 \$, ainsi que les frais d'installation, de raccordement et les taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 22-200-00-728.

4.11 SERVICE DES INCENDIES – ACHAT D'UNE AUTOPOMPE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-12 :

CONSIDÉRANT QUE le 19 novembre 2012 la municipalité a procédé à un appel d'offres pour l'achat d'un camion autopompe custom 2013;

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture des soumissions à cet effet préparé par la directrice générale le 13 décembre 2012;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du directeur incendie et de leur recommandation;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu de procéder à l'achat d'un camion incendie neuf de marque Pierce de type autopompe modèle SABER 2013, au montant de 398 900 \$, plus taxes, le tout tel que mentionné à l'option A au bordereau de soumission de L'Arsenal « Thibault & Associés » Les documents d'appel d'offres et de soumission font partie intégrante du contrat comme si au long cité.

La livraison du camion est prévue au plus tard 240 jours suivant l'adjudication du contrat.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le fonds général 22-200-00-724, au surplus accumulé et à même le fonds de roulement jusqu'en 2016.

4.12 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ - OPTIMISATION DES AUTRES RISQUES DE SINISTRE - COMITÉ - CRÉATION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-13 :

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques au plan de mise en œuvre, prévoit à l'action 5.1 de mettre en place un comité de travail portant sur l'optimisation des autres risques de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains par sa résolution 12-12-352 procède à la constitution du comité de travail des représentants dûment nommés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par la conseillère Lise Bachand, et résolu de nommer M. Benoit Chicoine représentant de la municipalité de Saint-Dominique et M. Robert Houle représentant substitut à siéger sur le comité de travail portant sur l'optimisation des autres risques de sinistre.

4.13 PARCOURS CYCLABLES – ENGAGEMENT DES MUNICIPALITÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU CYCLABLE RÉGIONAL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-14 :

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains travaille activement depuis plusieurs années au développement d'un réseau cyclable sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE depuis la formation du comité Parcours cyclables en 2003, plusieurs scénarios d'aménagement ont été avancés afin de favoriser la pratique du vélo dans un environnement sécuritaire et familial, mettant en valeur les richesses du territoire maskoutain;

CONSIDÉRANT l'appui de la population à ce projet lors de consultations citoyennes tenues dans chacune des municipalités de la MRC en 2006 et 2008;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC des Maskoutains ne dispose encore d'aucun lien cyclable hors route, notamment en raison du refus de quelques propriétaires touchés par les parcours cyclables planifiés;

CONSIDÉRANT QU'un réseau cyclable régional est un équipement collectif qui contribuera à l'attractivité et à la vitalité de l'ensemble de la MRC des Maskoutains pour les générations à venir;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir une forte mobilisation politique afin de réaliser le projet d'un réseau cyclable régional sur le territoire de la MRC des Maskoutains;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique souscrit aux principes de développement régional et collectif proposés par l'aménagement d'un réseau cyclable hors route sur notre territoire;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12-11-327 adoptée par la MRC des Maskoutains en date du 28 novembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller Stéphane Pincince appuyée par le conseiller Jean-François Morin

DE DÉCLARER l'intérêt et l'engagement de la municipalité de Saint-Dominique pour le développement d'un réseau cyclable régional, sécuritaire et familial sur le territoire de la MRC des Maskoutains;

DE PRENDRE POSITION en faveur du développement d'un réseau cyclable régional hors route lors de communications et apparitions publiques;

D'APPUYER les démarches de la MRC des Maskoutains en vue de la réalisation de liens cyclables hors route en agissant en tant que facilitateur auprès des citoyens et du monde agricole.

Le vote est demandé par le conseiller Vincent Perron :

Vote contre 3

Vote pour 4

Adoptée à la majorité.

5. LÉGISLATION :

5.1 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-72 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR 2013 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-15 :

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné lors de la séance régulière tenue le 4 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Stéphane Pincince et résolu d'adopter le règlement numéro 2013-72 décrétant les taux de taxes et les tarifs pour 2013.

5.2 MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-271 AUTORISANT UN EMPRUNT POUR POURVOIR AU FINANCEMENT D'UNE SUBVENTION VERSÉE SUR VINGT (20) ANS DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2010-2013 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-16 :

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 12-271 a fait l'objet d'un examen par le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

CONSIDÉRANT QU'une modification à l'article 2 du dit règlement est requise, et devrait se lire comme suit : le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Dominique décrète un emprunt pour acquitter le coût des travaux de voirie, décrétés par la résolution 2012-156 du 4 septembre 2012, tel qu'il appert du détail des travaux joint au présent règlement pour en faire partie intégrante sous la cote # Annexe B et démontrant une dépense de 800,044.35 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette modification fait alors partie intégrante du règlement 12-271 comme si elle avait été adoptée avec celui-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin adopté par le conseiller Michel Coolidge et résolu d'adopter le règlement numéro 12-271, le tout avec modification apportée.

6. SERVICE DE L'AQUEDUC :

6.1 RAPPORT DU SERVICE DE L'AQUEDUC :

Les rapports mensuels d'exploitation des mois de septembre et d'octobre 2012, tels que préparés par Aquatech, sont déposés au Conseil.

7. SERVICE DE L'URBANISME :

7.1 RAPPORT DU SERVICE :

La compilation du mois de décembre 2012 est déposée au Conseil.

8. SERVICE TECHNIQUE :

8.1 RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES :

Le rapport du mois de décembre 2012 est déposé au Conseil.

9. CORRESPONDANCE :

9.1 SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE :

Le sommaire de la correspondance du mois de décembre 2012 est déposé au Conseil.

10. DIVERS :

Dépôt du rapport de la population du territoire de la MRC des Maskoutains
SAINT-DOMINIQUE (2411).

11. LEVÉE DE LA SESSION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-17:

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu de lever cette séance à 20 h 15.

Robert Houle, Maire

Diane G. Bélanger
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim